



Zottegem, 2 juli 2007

AUX MEMBRES D'ANDIBEL

COMMUNIQUE
Grippe aviaire (H5N1) en France :
adaptation des mesures en Belgique
05/07/2007

Après la confirmation de grippe aviaire (H5N1) chez 3 oiseaux sauvages en France, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) renforce les mesures de protection en Belgique. Les modifications sont d'application à partir du vendredi 6 juillet 2007.

Trois cygnes sauvages contaminés par le virus de la grippe aviaire hautement pathogène ont été découverts dans le département français de la Moselle (entre Metz et Strasbourg). Les semaines passées, des oiseaux sauvages contaminés ont été retrouvés à 5 endroits en Europe : 3 endroits en Allemagne, un en Tchéquie et maintenant un en France. En Tchéquie, 2 élevages avicoles ont, en outre, été touchés. On ne sait pas exactement comment la grippe aviaire s'est introduite dans l'Union européenne. Ces cas tout récents montrent que la maladie s'approche de notre pays.

Dès lors, l'Agence alimentaire fédérale estime que les mesures suivantes sont nécessaires :

- la **vente occasionnelle** de volailles par les détenteurs privés sur les marchés publics est interdite ;
- les commerçants ne peuvent vendre sur les marchés publics que des volailles dont la **provenance est garantie** (c'est-à-dire confinées depuis au moins 10 jours) : les commerçants doivent être éloignés le plus possible les uns des autres ;
- le régime de **desserrage** des volailles détenues à titre professionnel est un peu plus strict.

L'AFSCA insiste sur le fait que **les autres mesures déjà en cours restent d'application**. En cas d'apparition de grippe aviaire en Belgique, quiconque détient des volailles (que ce soit à titre professionnel ou amateur) doit, dès maintenant, être en mesure de confiner ses animaux dans les 24 heures.

L'Agence demande à tout le monde d'être attentif. Si vous rencontrez un nombre suspect de cadavres d'oiseaux dans la nature (1 cygne, 5 canards, 20 oiseaux d'une autre espèce aquatique), appelez le numéro 0800 99 777.

Vous trouverez d'autres informations sur les sites www.influenza.be et www.afsca.be.